



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 07 mai 2012

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents: M. André Dauphin, maire
Mme Louise Lépine, conseillère
Mme Jacynthe Leduc, conseillère
Mme Lise L'Heureux, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller

Est absent : M. Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012.
3. Rapport financier du mois d'avril 2012.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Maire suppléant.
8. 1^{er} facture pour les services de la Sûreté du Québec.
9. Appel d'offres travaux d'asphaltage.
10. Travaux de fossés dans le domaine Ouellet.
11. Travaux de puisards dans le domaine Ouellet.
12. Politique des Familles et démarche des Aînés.
13. Travaux à la caisse.
14. Congé de paternité.
15. Résolution d'appui projet de loi no^o 14.
16. Changement de date de la séance du 2 juillet 2012.
17. Reddition de compte 2011.
18. Barrage de castors.
19. Fossé dans le rang Nord.
20. Don pour le cancer.
21. Comptoir postal.
22. Demande d'autorisation à la CPTAQ : monsieur Étienne Paquette.
23. Internet.
24. Mise en demeure.
25. Golf.
26. Passage piétonnier.
27. Asphalte jeux de skate.
28. Asphalte à la salle et à l'édifice du 4 rue Laporte.
29. Certificat de localisation.
30. Journée de pêche.

31. Rapport du conseiller monsieur Claude Thouin.
32. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 est approuvé avec les corrections mentionnées aux comptes à approuver.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AVRIL 2012

Le rapport financier est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 53 006,57 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER

960303	Monsieur Yvan Gaudet (honoraires professionnels états financiers du service récréatif de Saint-Norbert)	344.93 \$
960304	Ministère du revenu du Québec (frais annuel d'entreprise)	32.00 \$
960305	Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert (10 tables)	200.00 \$
960306	Monsieur Éric Jubinville (dénéigement du perron de l'Église)	37.50 \$
960307	EBI Environnement (recyclage du mois de février 2012)	475.47 \$
960308	Groupe CCL (enveloppes)	414.39 \$
960309	Certilab (honoraires professionnels à l'usine d'épuration)	60.94 \$
960310	Landry inc. (boîte de papier)	59.78 \$
960311	Patrick Morin inc. (gants, niveau et location d'échantillons)	57.10 \$
960312	Organisme Bassin versant rivière Bayonne (carte de membre pour 3 ans)	75.00 \$
960313	Événements PSG (don parti à la plage)	250.00 \$
960314	Société d'Habitation du Québec (budget 2012)	6 516.00 \$
960315	Madame Johanne Pagé (remboursement de la moitié de la facture de l'achat d'une imprimante pour le service intermunicipal des loisirs)	69.20 \$
960316	Fonds de l'information sur le territoire (mutation du mois d'avril 2012)	9.00 \$
960317	Canadien National (voie ferrée du mois d'avril 2012)	257.43 \$
960318	Xérox Canada ltée. (frais de photocopies du 27 février au 26 mars 2012)	597.61 \$
960319	Agritex (gants, maillons, relais et huile)	109.84 \$
960320	Épicerie Gami (biens non durables timbres essence)	6.14 \$ 474.07 \$ 31.07 \$
960321	Bell gaz ltée. (propane de la caserne et du garage municipal)	750.21 \$
960322	Automobiles Réjean Laporte et fils (essence)	343.00 \$
960323	Rivest et fils (colombages en métal, lisses de métal, moulures, vis, tuyaux de plastique, attaches câble et colle)	267.44 \$
960324	Visa Desjardins (inscription au cours de déontologie, et biens non durables)	184.98 \$
960325	Location mille items (location d'une laveuse de tapis)	41.34 \$

960326	Fleuriste Goût de campagne (fleurs pour la fête de monsieur Gérard Denis)	140.00 \$
960327	Soudure Hunistech inc. (travaux sur le moteur hydraulique du souffleur et réparation du balais mécanique)	484.94 \$
960328	Association des directeurs municipaux du Québec (cautionnement 2012 et inscription au congrès 2012)	896.81 \$
960329	Enseignes Métropolitain inc. (enseignes au 4 rue Laporte)	1 256.10 \$
960330	Monsieur François Cordey (remboursement de ses deux chemises, ses deux chandails et ses deux pantalons payés avec sa carte visa)	142.50 \$
	Madame Éliette Roch (remboursement suite à une mise à jour)	40.28 \$
	Chemco inc. (produits pour l'usine d'épuration)	2 797.09 \$
	EBI Environnement (enlèvement des matières résiduelles du mois de mars 2012)	1 582.54 \$
	L'inspecteur Canin (chiens errants)	80.48 \$
	Monsieur Jonathan Legault (activité sportive pour son enfant)	50.00 \$
	MRC de d'Autray (quote part MRC 30%	39 704.00 \$
	évaluation avril et mai	2 478.00 \$
	matières résiduelles)	13 465.16 \$
	Monsieur André Dauphin (remboursement de trois mois d'une partie des frais de son cellulaire utilisé pour la municipalité)	180.00 \$
	Nadeau premiers secours inc. (produits pour les trousseaux de secours)	97.27 \$
	EBI Environnement (enlèvement du conteneur à la caisse)	597.50 \$
	Ministère du revenu du Québec (remise du mois d'avril 2012)	2 305.77 \$
	Receveur Général du Canada idem	933.54 \$
	MRC de d'Autray (quote-part téléphonie	565.93 \$
	évaluation février et mars	2 478.00 \$
	matières résiduelles	13 465.16 \$
	quote-part MRC 1 ^{er} versement)	39 704.00 \$
	Tracteurs A. Laramée (entretien annuel du MC Cormick, boyau, protège boyau et adaptateur)	717.60 \$
	TOTAL DES COMPTES À APPROUVER:	135 827.11 \$
	SALAIRES PAYÉS DIRECT À LA CAISSE POPULAIRE:	
	Salaires des membres du conseil du mois d'avril 2012	3 336.78 \$
	Salaires de madame Martine Laberge (semaine du 2 avril au 3 mai 2012 5 semaines)	4 527.10 \$
	Salaires de Monsieur François Cordey (semaine du 2 avril au 4 mai 2012 5 semaines)	3 100.00 \$
	TOTAL DES SALAIRES:	10 963.88 \$
	Hydro-Québec (éclairage de la caserne)	220.62 \$
	Hydro-Québec (éclairage de la salle et du bureau)	1 474.41 \$
	Hydro-Québec (éclairage du chalet des loisirs)	1 660.15 \$
	Hydro-Québec (éclairage de l'ancien garage)	99.56 \$

municipal)	
Hydro-Québec (éclairage des rues)	441.42 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration)	191.14 \$
SSQ investissement et retraite (mois d'avril 2012)	610.10 \$

TOTAL DES COMPTES PRÉAUTORISÉS: 4 697.40 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 151 488,39 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} mai 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 61 302,49 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : (12-05-087) demande de monsieur Richard Roberge

MADAME LA CONSEILLÈRE JACYNTHE LEDUC SE RETIRE DES DISCUSSIONS PARCE QUE LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE PAR SON ÉPOUX

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de Saint-Norbert veulent organiser un lavothon pour les grand-brûlés;

CONSIDÉRANT QU' ils nous demandent de faire cette activité dans le stationnement de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce lavothon aura lieu le 16 juin prochain de 9 h 30 à 18 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la date de ce lavothon sera affichée sur le tableau lumineux ainsi que dans le journal le Norbertois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également pour la même cause faire un don de 500,00 \$ au défi cycliste qui se tiendra du 25 au 30 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande de monsieur Richard Roberge de permettre aux pompiers de Saint-Norbert d'effectuer ce lavothon dans le stationnement de la salle municipale le 16 juin prochain.

7.- (12-05-088) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un (e) conseiller (ère) pour remplacer le maire si ce dernier doit s'absenter;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination est pour la période du 18 mai au 18 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée à titre de maire suppléant possède tous les pouvoirs rattachés à cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il est aussi résolu que ce (tte) même conseiller (ère), soit désigné (e) pour remplacer le maire à titre de substitut de la municipalité locale au sein du conseil de la MRC de d'Autray, pour la période du 18 mai au 18 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère madame Lise L'Heureux mairesse suppléante.

8.- (12-05-089) 1^{er} FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette facture représente la somme payable pour le service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable en deux versements chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement vient à échéance le 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce 1^{er} versement est de 43 220 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de cette facture le 30 juin 2012.

9.- (12-05-090) APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE nous voulons effectuer de l'asphalte dans les rues des Loisirs, Bonaventure, Laporte et Place des Prés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à pulvériser 710 mètres de matériaux en place, préparer les surfaces et mettre en place le béton bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués durant la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront sous la surveillance de notre ingénieur monsieur Stéphane Allard;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal en date du 30 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera octroyé lors de la séance de 4 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux auprès des deux entrepreneurs suivants :

- Sintra et
- Excavation Normand Majeau inc.

10.- (12-05-091) TRAVAUX DE FOSSÉS DANS LE DOMAINE QUELLET

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à effectuer des travaux de fossés dans les rues du domaine Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués durant l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront sous la surveillance de notre responsable de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est de plus ou moins 13 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'octroyer ces travaux de drainage "Aux entreprises Laporte de Bayonne".

11.- (12-05-092) TRAVAUX DE PUISARDS DANS LE DOMAINE QUELLET

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à terminer les travaux de têtes de puisards dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués durant l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront sous la surveillance de notre responsable de la voirie;

CONSIDÉRANT QU' il ne reste plus que trois têtes de puisards à effectuer;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'octroyer ces travaux de puisards à "Excavation Normand Majeau inc"..

12.- (12-05-093) POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AINÉES

Nous attendons un retour de la rencontre de demain où madame la conseillère Louise Lépine assistera avant de poursuivre dans ce dossier.

13.- (12-05-094) TRAVAUX À LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour effectuer les travaux du plafond et des murs;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est de 3 661,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être effectués le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à refaire les plafonds et des murs;

CONSIDÉRANT QUE madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge est mandaté à vérifier le coût pour faire repeindre les murs;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur

Claude Thouin, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'engager "**Construction Jean-François Morel**" pour effectuer ces travaux au coût de 3 661,95 \$ taxes incluses.

14.- (12-05-095) CONGÉ DE PATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal monsieur François Cordey prendra un congé de paternité;

CONSIDÉRANT QUE ce congé sera d'une durée de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons besoin d'une personne pour le remplacer;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi pour le remplacer sera demandée par le biais du journal le Norbertois en mai;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que l'employé soit engagé 2 semaines avant le départ de monsieur Cordey pour que ce dernier puisse l'initier à ses tâches;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que ces CV seront étudiés à la séance de juin 2012.

15.- (12-05-096) RÉOLUTION D'APPUI PROJET DE LOI NO⁰ 14

**Demande d'adoption du projet de loi
n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des
ressources minérales dans le respect des
principes du développement durable**

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Madame

Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à Monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à Monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

16.- (12-05-097) CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QUE cette journée est fériée;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut changer son calendrier des séances ordinaires;
CONSIDÉRANT QUE ce changement sera publié dans le journal le Norbertois;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de changer la date de la séance ordinaire du lundi 2 juillet 2012 dans le calendrier 2012 des séances du conseil pour celle du mardi 3 juillet 2012.

17.- (12-05-098) REDDITION DE COMPTE 2011

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 24 727 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés par le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;
POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18.- (12-05-099) BARRAGE DE CASTORS

Suite aux demandes de certains de nos contribuables concernant le démantèlement des barrages de castors, il est entendu que la municipalité n'effectuera aucun travaux sur les barrages de castors en été sauf s'il y avait une problématique qui se devait d'être corrigée dans l'immédiat.

19.- (12-05-100) FOSSÉS DANS LE RANG NORD

CONSIDÉRANT QUE ces fossés doivent être nettoyés et recreusés;
CONSIDÉRANT QUE ces fossés ont été inspectés par notre inspecteur agraire il y a quelques années de cela;
CONSIDÉRANT QUE depuis cette date les fossés se sont remplis;
CONSIDÉRANT QUE cet état de chose nuit à l'égouttement normal des eaux;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être réalisés du numéro civique 1540 au 1580 coté sud de la route dans le rang nord;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports le nettoyage et le creusage de ces fossés dans le rang Nord.

20.- (12-05-101) DON POUR LE CANCER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière de la Fondation Québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT QUE cet argent leur permettra de poursuivre les recherches sur les causes du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le président d'honneur est monsieur le maire Gaétan Gravel, de Saint-Gabriel;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 100,00 \$ afin de les aider pour la recherche sur cette maladie.

21.- (12-05-102) COMPTOIR POSTAL

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande verbale d'un représentant de Poste Canada pour l'aider à relocaliser le comptoir postal;

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Gami est le seul endroit disponible dans la municipalité pour tenir ce comptoir;

CONSIDÉRANT QU' il y a aucun autre endroit dans le village;

CONSIDÉRANT QUE ce service en est un d'essentiel et nécessaire pour tous nos concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie les demandes du dépanneur Gami afin que ce comptoir soit maintenu dans ses locaux;

CONSIDÉRANT QUE sa situation géographique est idéale;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service actuel est supérieure aux horaires des autres bureaux de poste;

CONSIDÉRANT QUE le service postal doit être absolument maintenu dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le support technique et la formation nécessaires devraient être dispensés par la Société Canadienne des postes gratuitement;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert demande à la Société Canadienne des postes de négocier avec les propriétaires du dépanneur Gami afin que le comptoir postal demeure situé dans leurs locaux qui est le seul endroit logique et disponible dans la municipalité pour y maintenir ce service.

22.- (12-05-103) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : monsieur Étienne Paquette

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'autorisation de monsieur Étienne Paquette;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est sur le lot 3 449 802;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est de 1,04 hectares (10 778 m²);

CONSIDÉRANT QUE l'éventuel acquéreur désire rendre sa beauté d'antan à sa résidence du 1400 rang sud;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur veut y planter des arbres à fruits;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur veut utiliser le petit pâturage et la grange pour l'élevage de petits animaux à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur désire naturaliser et préserver la portion marécageuse;

CONSIDÉRANT QUE cette partie n'est pas cultivable de toute façon;

CONSIDÉRANT QUE la partie que l'acquéreur veut acheter n'est pas utilisée par l'agriculteur;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet respectera l'homogénéité des exploitations agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce terrain réglerait un litige concernant l'emplacement de la grange et l'accès au terrain par l'agriculteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est dans la zone Ac du plan de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de monsieur Étienne Paquette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

23.- (12-05-104) INTERNET

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de "Fleet informatique" pour l'accès internet;

CONSIDÉRANT QU' il nous demande le droit d'installer un câble dans notre tour

pour desservir d'autres de nos citoyens à internet;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est ouverte à cette demande à la condition qu'il y ait un branchement de nouveaux clients;
CONSIDÉRANT QU' un suivi de ses nouveaux clients devra être déposé avant la séance d'août 2012;
CONSIDÉRANT QUE si le résultat de cette installation est positive un contrat pourra être étudié par la suite avec la municipalité;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de l'autoriser à installer sur notre tour ses équipements jusqu'au 1^{er} août 2012.

24.- (12-05-105) MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une mise en demeure de madame Sylvie Beauvais;
CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne un cours d'eau;
CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de d'Autray;
CONSIDÉRANT QUE cette demande sera envoyée au responsable des cours d'eaux de la MRC de d'Autray monsieur Stéphane Allard;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de faire parvenir également cette mise en demeure à notre firme d'avocats et à notre assureur.

25.- (12-05-106) GOLF

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière pour la 3^e édition du golf de la Fabrique;
CONSIDÉRANT QUE cet argent sera utilisé pour les rénovations de l'église;
CONSIDÉRANT QUE la présidente honoraire est madame Angèle Dubeau et le président d'honneur monsieur Luc Marion;
CONSIDÉRANT QUE ce tournoi aura lieu à Berthierville le 10 juin prochain;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 500,00 \$ dans le cadre de cette activité.

26.- (12-05-107) PASSAGE PIÉTONNIER

CONSIDÉRANT QUE nous devons clôturer notre passage piétonnier;
CONSIDÉRANT QUE des prix seront demandés à Clôture Joliette;
CONSIDÉRANT QUE nous en profiterons pour remonter le terrain qui n'est pas assez haut;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que cette question sera réglée le mois prochain.

27.- (12-05-108) ASPHALTE POUR LES JEUX DE SKATE

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire de l'asphalte pour les jeux de skate;
CONSIDÉRANT QUE des prix seront demandés avant de faire les travaux;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que ces travaux seront effectués en même temps que ceux qui seront réalisés sur les rues derrière le village.

28.- (12-05-109) ASPHALTE À LA SALLE ET À L'ÉDIFICE DU 4 RUE LAPORTE

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire de l'asphalte dans les stationnements de la salle et de l'édifice du 4 rue Laporte;
CONSIDÉRANT QUE les mesures des deux entrées doivent être prises;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que ces travaux seront effectués en même temps que ceux qui seront réalisés sur les rues derrière le village.

29.- (12-05-110) CERTIFICAT DE LOCALISATION DE LA CAISSE

Monsieur le conseiller Guy Paradis demande le certificat de localisation de la propriété du 4 rue Laporte.

30.- (12-05-111) JOURNÉE DE PÊCHE

Une demande de commandite a été envoyée à la caisse Desjardins de d'Autray et les truites sont commandées. Monsieur le conseiller Guy Paradis va commencer à demander des commandites pour cette journée.

31.- (12-05-112) RAPPORT DU CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE THOUIN

Monsieur le conseiller Claude Thouin nous fait un rapport de son téléphone avec monsieur François Robillard pour le fossé dans le rang Sainte-Anne.

32.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 55.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire